

## **Formation - Conditions générales de vente**

(Mises à jour janvier 2023)

### **DEFINITIONS**

**Client** : co-contractant de Kalitis

**Formation interentreprises** :

Formation sur catalogue réalisée dans des locaux mis à disposition par Kalitis.

**Formation intraentreprise** : Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client.

### **OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

### **DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Kalitis fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Kalitis un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

### **FORMATIONS INTERENTREPRISES**

#### Conditions Financières

L'acceptation de Kalitis étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, Kalitis se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont émises à l'inscription. Les repas sont compris dans le prix des formations.

#### Ouverture d'une session de formation

Kalitis se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

### **FORMATIONS INTRAENTREPRISE**

#### Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par Kalitis. Un acompte de 50% sera versé par le Client à la signature de la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Kalitis se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

### **REPLACEMENT D'UN PARTICIPANT**

Kalitis offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

### **CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT**

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

-Pour les Stages Inter-entreprises:

Pour toute annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

- Pour les Cycles et Parcours interentreprises :

Pour toute annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du cycle ou du 1er stage du parcours, 50% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

- Pour les formations intra-entreprises :

- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par Kalitis à ce dernier.

- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par Kalitis à ce dernier.

### **PRIX ET REGLEMENTS**

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de Kalitis.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

### **REFUS DE COMMANDE**

Dans le cas où un Client passerait une commande à Kalitis, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Kalitis pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### **INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Kalitis en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Kalitis pour les besoins desdites commandes.

Kalitis s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris par transposition de la directive européenne CE/95/46 et en application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique & Libertés », ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Kalitis.

### **PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation restent la propriété exclusive de KALITIS et ne peuvent donc pas être cédés au Client sauf autorisation écrite, explicite et préalable de KALITIS.

### **RESPONSABILITE**

Kalitis pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation.

L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à Kalitis au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

### **CONFIDENTIALITE**

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont Kalitis ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants

autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

#### **COMMUNICATION**

Le Client autorise expressément Kalitis et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

#### **ACCESSIBILITE**

Les locaux de formation que Kalitis utilise pour les formations « interentreprises » sont en conformité avec la certification Référentiel National Qualité (RNQ) QUALIOPI.

Dans le cas où nos formations seraient dispensées sur d'autres sites, nous nous engageons à respecter les règles d'accessibilité en vigueur ainsi que les critères de La certification Référentiel National Qualité (RNQ) QUALIOPI.

#### **RENONCIATION**

Le fait pour Kalitis de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

#### **LOI APPLICABLE**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Kalitis et ses Clients relèvent de la Loi française.

#### **ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Kalitis qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

#### **ELECTION DE DOMICILE**

L'élection de domicile est faite par Kalitis à son siège social au 16 rue Fayolle 69009 LYON